

# Les écoles de La Gresle

## Réunion publique

Vendredi 3 février 2017



## L'histoire...



Classe école Ste Jeanne – La Gresle en 1951

L'école Sainte Jeanne du XIX<sup>ème</sup> siècle, pensionnat de religieuses pour les filles jusque dans les années 60

Les garçons fréquentaient l'école publique, construite avant 1900

Dans les années 60, la mixité est devenue la règle et les familles ont donc fait le choix de leur école, selon leurs convictions



# Évolution des effectifs

*Le constat des effectifs impose une réflexion pour la survie des deux écoles du village*

*Prévisions*

<i>Année</i>	<i>École Ste Jeanne</i>	<i>École publique</i>	<i>Total</i>
2009	38	29	67
2010	39	29	68
2011	38	24	62
2012	44	25	69
2013	41	26	67
2014	39	24	63
2015	45	26	71
2016	53	19	72
2017	63	15	78
2018	63	18	81
2019	71	20	91



# Le regroupement de 2011



## ***Raisons de la gémination des écoles à la rentrée 2011:***

- Baisse des effectifs à l'école publique (beaucoup d'enfants greslis scolarisés à l'extérieur, donc fermeture d'une classe)
- Recherche d'une qualité d'enseignement en évitant le système de classe unique
- Bénéfice pour tous les enfants de l'école numérique rurale dont disposait l'école publique

## ***Nouvelle organisation orchestrée par les enseignants et les parents:***

- Rentrée 2011, inscription volontaire des parents dans les écoles selon le niveau de leurs enfants
- Les petits à l'école Ste Jeanne: de la Petite Section au CE1
- Les plus grands à l'école publique: à partir du CE2

## ***Bénéfices de cette nouvelle organisation des écoles:***

- Qualité d'enseignement pour les enfants du village
- Confort dans les conditions de travail pour les enseignants
- Brisure des barrières entre les familles pro privé ou pro public

## ***En parallèle:***

- Montée en puissance du périscolaire par la création d'un accueil de loisirs périscolaire agréé par la DDCS et financé en grande partie par la Caisse d'Allocations Familiales

# Quel financement de la commune pour les écoles du village?

## *Pour l'école publique:*

- Mise à disposition et entretien des bâtiments de l'école publique
- Financement des investissements nécessaires et des charges courantes (chauffage, électricité, etc...)
- Rémunération des ATSEM si besoin
- Attribution d'un forfait à l'enseignant pour l'achat de fournitures scolaires
- Mise à disposition de l'école numérique rurale
- Photocopies nécessaires à l'enseignement des enfants



*Pour l'école privée Ste Jeanne:*

- Forfait communal annuel
- Participation aux mensualités habituellement versées par les familles (depuis regroupement de 2011)
- Forfait photocopies nécessaires à l'enseignement des enfants
- Mise à disposition de l'accueil périscolaire et de la cantine scolaire
- Mise à disposition de locaux sportifs
- Soutien de l'employé communal pour petits travaux divers de bâtiment ou d'entretien (tonte du terrain de l'école privée, déneigement de la cour, etc.)



*Pour l'accueil périscolaire:*

- Rémunération des animatrices
- Formation qualifiante de l'animatrice de direction (diplôme de direction BPJEPS)
- Mise à disposition de locaux et entretien des locaux
- Financement des investissements nécessaires
- Forfait photocopies

*Financement des fournitures nécessaires à la bonne organisation des activités par l'association « Les Touchatous »*



# L'évolution depuis la mise en place du regroupement en 2011

## **Constat:**

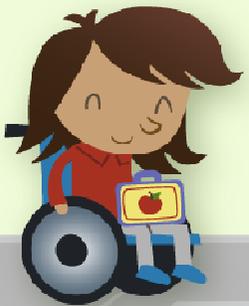
- Boom des naissances à La Gresle depuis 2011
- Forte augmentation des effectifs à l'école Ste Jeanne
- Baisse des effectifs de l'école publique

## **Nombre de naissances à La Gresle:**

2011: 5 naissances  
2012: 11 naissances  
2013: 16 naissances  
2014: 12 naissances  
2015: 20 naissances  
2016: 17 naissances

## **Conséquences pour les rentrées à venir:**

- L'école Ste Jeanne va rencontrer des difficultés pour accueillir tous les enfants
- L'école publique va voir sa dernière classe fermer au vu des effectifs et des nouvelles contraintes de la charte « L'école au cœur des territoires ruraux » parue récemment



# Que préconise la nouvelle charte sur l'avenir des écoles rurales?

## ***Souhait de penser autrement l'école du village:***

- Limiter le nombre de niveaux par classe
- Favoriser le nombre d'élèves par niveaux

## ***Soutenir l'évolution des structures d'enseignement, par quelles possibilités?***

- Regroupements pédagogiques intercommunaux avec convention entre les communes concernées
- Réalisation de pôles éducatifs, structures uniques d'enseignement
- Proposition de scolarisation sur plusieurs communes avec dérogation en fonction du nombre d'élèves par niveau scolaire
- Fermeture d'école isolée en abaissement d'effectifs constant (cas de l'école publique de La Gresle)



# Et maintenant, on fait quoi?

## *Processus de réflexion menée au cours de l'année 2016*

### **Constat:**

- Déséquilibre de plus en plus important des effectifs entre les 2 écoles du aux nombreuses naissances depuis 5 ans, au creux de la vague et au départ de plusieurs élèves chez les plus grands

### **Conséquences avec le maintien du regroupement tel qu'il existe depuis 2011:**

- Forte baisse du forfait communal à partir de 2018 puisque l'école publique ne possède plus d'ATSEM, ce qui représentait la majeure partie de la prise en compte des charges pour le calcul du forfait
- Mise en difficultés financières de l'école Ste Jeanne
- Risque de fermeture de l'école publique au vu des effectifs annoncés pour les rentrées à venir



## Concertations menées en 2016

**3 février 2016: 1<sup>ère</sup> commission communale avec la participation des bureaux du Sou des écoles, de l'Apel et Les Touchatous.**

Plusieurs pistes étudiées:

- Transfert de niveaux à l'école publique (CE1, voir CP) à étudier
- Retour à l'ancienne formule des deux écoles au choix des familles. Cette proposition est à la quasi unanimité refusée par les membres présents qui veulent que les enfants soient tous réunis dans une même école. Mais laquelle? Unanimement, les familles présentes ne souhaitent pas payer de scolarité. Solution possible: Une école unique publique

**12 février 2016: 2<sup>ème</sup> commission communale avec la participation des directeurs d'école.**

Pour l'école Ste Jeanne, aucun transfert de niveaux n'est possible car cela pourrait entraîner pour eux une fermeture de classe, les petits n'étant pas pris en compte dans les effectifs

**7 avril 2016: Rencontre avec l'OGEC**

Demande d'un budget prévisionnel de l'OGEC par la commune pour savoir comment envisager l'avenir



# Concertations menées en 2016

## Conseils municipaux de 2016:

Plusieurs pistes étudiées:

- **Revenir au système des deux écoles:** refusé par la majorité car le regroupement est un vrai pas en avant pour les familles et les écoles rencontrerons des difficultés à courte échéance, soit pour leur financement, soit pour le maintien des classes: risque de fermeture
- **Maintenir le système actuel de regroupement:** impossible car l'école publique fermera et l'école privée rencontrera des difficultés pour accueillir tous les enfants
- **Ne maintenir qu'une seule école privée:** difficile financièrement et tous les parents ne souhaitent pas payer une participation aux frais de scolarité
- **Ne maintenir qu'une seule école publique:** Proposition retenue par le conseil car la plus favorable et réalisable pour le maintien d'une école dans le village

## Rencontres du maire avec l'inspecteur d'académie et la directrice de l'enseignement catholique

- Souhait de l'inspecteur d'académie de connaître suffisamment en amont la décision prise par les différents acteurs du projets pour la création de postes d'enseignants
- Convocation des parents de l'école privée par l'enseignement catholique pour connaître la position des parents et avoir leur engagement d'approbation du projet d'école privée et de la participation aux frais de scolarité
- Conclusion des diverses rencontres: attente du retour de l'enseignement catholique concernant le retour des parents



# *Projet proposé par le conseil municipal aux habitants de la commune*

## ***Restructuration et agrandissement d'une école publique qui permette d'accueillir tous les enfants du village***

### ***Atouts:***

- **Maintenir la dynamique actuelle, sans clivages, dans l'intérêt des enfants et du village**
- Création de postes d'enseignants qui favorise le travail en équipe et obtention d'un poste de direction avec décharge horaire (si ouverture de 4 classes)
- Nombre d'élèves suffisant pour séparation des niveaux en différentes classes
- Meilleure qualité d'enseignement
- Continuité du bénéfice de l'école numérique rurale
- Continuité du bénéfice de l'accueil de loisirs périscolaires
- Restructuration d'un bâtiment aux normes actuelles (salle d'évolution pour les petits, bâtiments rénovés ou neufs)
- **Reprise du personnel ATSEM de l'école privée**
- **Préserver une vie de village par le maintien d'une école**



## *Proposition d'organisation et d'avancement du projet*

- Début 2017: Consultation de tous les parents pour connaître leur position et demande d'engagement d'inscription à l'école publique à la rentrée 2018

Si les parents adhèrent au projet:

- Demande d'ouverture de postes d'enseignants pour la rentrée 2018
- Création d'une commission composée de parents pour le suivi et avis sur le projet
- 2017 : lancement des études en lien avec les parents pour voir les possibilités de restructuration
- 2018 : lancement des travaux, installation de classes modulaires le temps des travaux pour faire la classe des enfants
- 2019 : fin des travaux





Merci de votre écoute

